

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 2121

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 27

À l'alinéa 9, après la référence :

« L. 5121-1 »

insérer les mots :

« du code de la santé publique ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.